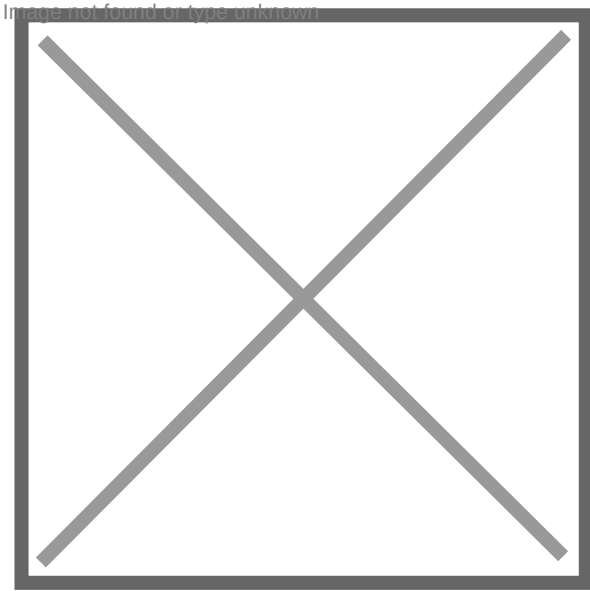




Quels sont mes droits pour divorce et infidélité

Par **phc**, le **27/09/2011 à 14:21**

Bonjour, ma femme a quitté le domicile conjugal avec les enfants et revie avec un nouveau compagnon quels sont mes droits et que puis-je faire j'ai pas envie de divorcer

Par **mimi493**, le **27/09/2011 à 14:27**

De toute façon, elle pourra vous contraindre au divorce après deux ans de séparation. Si vous vouliez divorcer, vous pourriez invoquer l'adultère, mais comme vous ne voulez pas, ça n'a aucune importance. Saisissez le JAF pour établir les droits et devoirs de chaque parent concernant les enfants.

Par **phc**, le **27/09/2011 à 14:34**

si j'accepte le divorce que puis-je espérer pour l'abandon du domicile conjugal et de l'adultère

Par **mimi493**, le **27/09/2011 à 14:44**

Rien sinon, des frais d'avocat en plus. Le motif du divorce ne joue pas pour l'établissement des droits de chacun concernant les enfants - la liquidation de la communauté. Les

dommages et intérêts prévus en cas de divorce pour faute, ne sont que pour les fautes d'une exceptionnelle gravité (l'adultère n'en fait pas partie, c'est inhérent à la vie de couple), comme les violences et sont souvent dérisoires. L'adultère n'est pas une faute exclusive de divorce. Par exemple, si elle prouve une faute antérieure de votre part, ça peut excuser l'adultère. Même la prestation compensatoire, si l'équité l'exige, peut être allouée au conjoint qui supporte la faute du divorce. Mieux vaut un divorce à l'amiable, que vous allez pouvoir négocier (car elle, veut le divorce, je suppose) mais prenez votre propre avocat.

Par **phc**, le **27/09/2011** à **15:23**

je suis au dessus du plafond pour l'aide juridique et je n'ai pas les moyens de payer un avocat

Par **mimi493**, le **27/09/2011** à **16:34**

Il n'y a pas besoin d'avocat devant le JAF pour établir les droits et devoirs des parents séparés. Pour le reste, vous restez redevable d'une partie des dettes que votre épouse fera par exemple. Quelquefois, il faut se serrer la ceinture quelques temps pour pouvoir ne pas être dans les ennuis ensuite